
	Etude de suivi post professionnel amiante	 Loi Informatique & Libertés
Caisse Nationale	Information aux « personnes concernées »	Page 1 sur 2

Finalité et fonctions principales du traitement (cadre légal particulier s'il y a lieu)		
<p>Conformément aux recommandations de la HAS, le RSI expérimente un programme de suivi post-professionnel et propose aux retraités de moins de 75 ans, ayant exercé des professions exposant particulièrement à l'amiante, un repérage de l'exposition à ce risque et la prise en charge d'un suivi si nécessaire.</p> <p>Le programme consiste en une évaluation du niveau d'exposition à l'amiante pour chaque assuré, via un auto-questionnaire envoyé par la caisse RSI, et en un suivi médical : consultation spécialisée en Centre de Consultations de Pathologies Professionnelles (CCPP) des CHU et scanner thoracique.</p> <p>Le RSI enverra à tous les retraités concernés un courrier d'information et un auto-questionnaire de repérage de l'exposition professionnelle à l'amiante. L'auto-questionnaire prévoit le recueil de l'accord de l'assuré pour la transmission de données médicales le concernant, du CHU vers son médecin traitant et/ou du CHU vers le médecin conseil de la caisse RSI.</p> <p>Suite à l'analyse de ces questionnaires, les retraités effectivement exposés à l'amiante se verront proposer une consultation spécialisée en CCPP, et un examen tomodensitométrie thoracique, pris en charge par le RSI, et sans avance de frais pour le patient.</p> <p>Un suivi médical identique est proposé 5 ans après si le niveau d'exposition est fort, ou 10 ans après si le niveau d'exposition est jugé intermédiaire</p>		
Catégories de personnes concernées par le traitement		
▶ Les bénéficiaires de la Caisse RSI entrant dans le programme présélectionnés		
Catégories de données à caractère personnel (même codification que formulaire CNIL de Déclaration normale + autres au-delà de P)	Catégories de destinataires des données, internes ou externes (toutes catégories de données si : ▶ ..)	Durée de conservation des données (toutes catégories de données si : ▶ ..)
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Données d'identification (nom, prénom, adresse, Date de naissance ..) ▶ Vie personnelle (habitudes de vie, situation de famille,...) ▶ Vie professionnelle : nom, lieu activité, profession... ▶ Informations d'ordre économique et financier : Date de versement de la première pension de retraite <p style="text-align: center;">_____Données sensibles_____</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ N° de sécurité sociale (NIR) autorisé pour RSI (art. R115 du code de la Sécurité Sociale, décret 85-420) ▶ Données de santé issues des consultations et transmises vers les CRSI : niveau d'exposition, fréquence du suivi recommandé, dates des consultations réalisées. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ CHU (résultats examens assurés): résultats d'examens, niveau d'exposition, suivi recommandé. ▶ Médecins traitants assurés (résultats examens et recommandation de suivi) ▶ CRSI Service Médical: niveau d'exposition, recommandations de suivi, dates des consultations réalisées ▶ Caisse nationale RSI - Pôle Politique de Santé et Prévention: statistiques globales de suivi (nombre d'assurés reçus en consultations, nombre de suivis recommandés,...) et données non nominatives pour l'évaluation du programme. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ CRSI : jusqu'au décès de l'assuré (nécessité de conserver les données afin d'assurer le suivi post professionnel, avec l'accord de l'assuré) ▶ Caisse nationale : données non nominatives, jusqu'à l'arrêt du programme
Transferts de données hors RSI / Interconnexions, mises en relation avec d'autres traitements		

	Etude de suivi post professionnel amiante	 Loi Informatique & Libertés
Caisse Nationale	Information aux « personnes concernées »	Page 2 sur 2

► La transmission de fichiers entre le RSI et le CHU se fera de manière sécurisée, par fichier crypté et courrier électronique.

Responsable du traitement	Service(s) responsable(s) de la mise en œuvre
Directeur général de la Caisse Nationale du Régime Social des Indépendants Caisse Nationale du RSI 264 Avenue du Président Wilson 93457 La Plaine-Saint-Denis cedex	Pôle Politique de Santé et Prévention - Direction de la Gestion des Risques et de l'Action Sociale Caisse Nationale du RSI 264 Avenue du Président Wilson 93457 La Plaine-Saint-Denis cedex
Service(s) en charge des droits d'accès et de rectification	Création/Modifications/Suppression : date, référence, cause (purge de la fiche 3 ans après suppression du traitement)
Caisse de base de rattachement de l'assuré (coordonnées disponibles sur le site internet www.le-rsi.fr ou à la Caisse Nationale) à défaut : Caisse Nationale du Régime Social des Indépendants 264 Avenue du Président Wilson 93457 La Plaine-Saint-Denis cedex ou cnil@le-rsi.fr	Création : 23/02/16
Autres informations (s'il y a lieu)	
► Transferts de données hors Union Européenne : NON ► Droit d'opposition : L'ensemble de la population cible est invité donc peut refuser de participer et/ou s'opposer à la transmission de leurs données médicales	